

# Page de garde de la fiche de données de sécurité

---

## Identification du produit:

Nom commercial	<b>HUILE HYDRAULIQUE</b>
Motif de l'utilisation	<b>HUILE HYDRAULIQUE</b>
UFI	<b>3DRN-U314-5002-UKGJ</b>
Numéro d'article	<b>GS41074</b>

---

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG  
Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : [info@tellopower.ch](mailto:info@tellopower.ch)

**Numéro d'urgence national:** **145** (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

## Informations destinées aux utilisateurs :

**Section 1** Réservé aux professionnels

**Section 13** Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

**Section 15** Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.

## Fiche de données de sécurité

---

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

<b>Nom du matériau</b>	: Shell Tellus S2 V 15
<b>Les usages</b>	: Huile hydraulique
<b>Code produit</b>	: 001D7747
<b>Fabricant/fournisseur</b>	: <b>Shell Italia SPA</b> Via Alessandro Manzoni 44 I-20095 Cusano Milanino MI
<b>Téléphone</b>	: (+39) 02611011
<b>Fax</b>	: (+39) 0261103411
<b>Contact par e-mail pour FDS</b>	:
<b>Telephone d'urgence Nombre</b>	: (+39) 02 3800.4461/2 (disponible 24h/24)

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Classement CE</b>	: Non classé comme dangereux selon les critères CE.
<b>Dangers pour la santé</b>	: Ne devrait pas présenter de danger pour la santé lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage approprié peut obstruer les pores de la peau, entraînant des troubles tels que l'acné/la folliculite. L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement peut provoquer une pneumonite chimique qui peut être mortelle.  L'injection à haute pression sous la peau peut causer de graves dommages, y compris une nécrose locale. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.
<b>Signes et Symptômes :</b>	Si le matériau pénètre dans les poumons, les signes et symptômes peuvent inclure toux, étouffement, respiration sifflante, difficulté à respirer, congestion thoracique, essoufflement et/ou fièvre. L'apparition des symptômes respiratoires peut être retardée de plusieurs heures après l'exposition. La nécrose locale se manifeste par l'apparition tardive de douleurs et de lésions tissulaires quelques heures après l'injection. Les signes et symptômes de l'acné/folliculite à l'huile peuvent inclure la formation de pustules noires et de taches sur la peau des zones exposées.  L'ingestion peut entraîner des nausées, des vomissements et/ou des diarrhées.
<b>Dangers pour la sécurité</b>	: Non classé comme inflammable mais brûle.
<b>Dangers environnementaux</b>	: Non classé comme dangereux pour l'environnement.

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

<b>Description de la préparation</b>	: Huiles minérales hautement raffinées et additifs.
<b>Informations Complémentaires</b>	: L'huile minérale hautement raffinée contient <3% (p/p) de DMSO-

## Fiche de données de sécurité

extrait, selon IP346.

---

**4. PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : Aucun traitement nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée avec de l'eau et laver ensuite avec du savon si disponible. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin. Lors de l'utilisation d'équipements à haute pression, une injection de produit sous la peau peut se produire. Si des blessures à haute pression se produisent, la victime doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. N'attendez pas que les symptômes se développent. Consulter un médecin même en l'absence de blessures apparentes.
- Lentilles de contact** : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : transporter à l'établissement médical le plus proche pour un traitement supplémentaire. En cas de vomissements spontanés, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration. Si l'un des signes et symptômes retardés suivants apparaît dans les 6 heures suivantes, transportez-le vers l'établissement médical le plus proche: fièvre supérieure à 37,5°C (101,5°F), essoufflement, congestion thoracique ou toux continue ou respiration sifflante.
- Conseils au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Potentiel de pneumonite chimique. Envisager: lavage gastrique avec protection des voies respiratoires, administration de charbon actif. Les blessures par injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et éventuellement une corticothérapie, afin de minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction. Étant donné que les plaies d'entrée sont petites et ne reflètent pas la gravité des dommages sous-jacents, une exploration chirurgicale pour déterminer l'étendue de l'atteinte peut être nécessaire. Les anesthésiques locaux ou les bains chauds doivent être évités car ils peuvent contribuer au gonflement, au vasospasme et à l'ischémie. La décompression chirurgicale rapide, le débridement et l'évacuation des corps étrangers doivent être effectués sous anesthésie générale, et une large exploration est essentielle. Appeler un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Débarassez la zone d'incendie de tout le personnel non urgentiste.

- Dangers spécifiques** : Les produits de combustion dangereux peuvent inclure : Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée). Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.
- Extinction appropriée** : Mousse, eau pulvérisée ou brouillard. La poudre chimique sèche, le dioxyde de carbone, le sable ou la terre ne peuvent être utilisés que pour les petits incendies.
- Médias**
- Extinction inappropriée** : Ne pas utiliser d'eau en jet.
- Médias**
- Équipement de protection pour:** équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire

**Fiche de données de sécurité**

**Sapeurs pompiers** doivent être portés à l'approche d'un feu dans un espace confiné.

**6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Eviter tout contact avec du matériel renversé ou libéré. Pour des conseils sur la sélection de l'équipement de protection individuelle, voir le chapitre 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir le chapitre 13 pour plus d'informations sur l'élimination. Respectez les réglementations locales et internationales en vigueur.

**Mesures protectives** : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Empêcher de se répandre ou de pénétrer dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

**Méthodes de nettoyage** : Glissant quand renversé. Évitez les accidents, nettoyez immédiatement. Empêcher la propagation en créant une barrière avec du sable, de la terre ou tout autre matériau de confinement. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Épongez les résidus avec un absorbant tel que de l'argile, du sable ou tout autre matériau approprié et éliminez-les correctement.

**Conseils supplémentaires** : Les autorités locales doivent être informées en cas de déversements importants ne peut être contenu.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions générales** : Utiliser une ventilation par aspiration locale s'il y a un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Éliminez correctement tous les chiffons ou produits de nettoyage contaminés afin de prévenir les incendies. Utilisez les informations contenues dans cette fiche technique comme données d'entrée pour une évaluation des risques des circonstances locales afin d'aider à déterminer les contrôles appropriés pour la manipulation, le stockage et l'élimination en toute sécurité de ce matériau.

**Manutention** : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou les brouillards. Lors de la manipulation du produit dans des fûts, des chaussures de sécurité doivent être portées et un équipement de manipulation approprié doit être utilisé.

**Espace de rangement** : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit frais et bien ventilé. lieu. Utilisez des conteneurs étiquetés et fermés correctement. Température de stockage : 0 - 50°C / 32 - 122°F

**Matériaux recommandés** : Pour les conteneurs ou les revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.

**Matériaux inappropriés** : PVC.

**Informations Complémentaires** : Les récipients en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées en raison du risque possible de déformation.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Si la valeur de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) est indiquée sur ce document, elle est fournie à titre d'information uniquement.

**Limites d'exposition professionnelle**

Matériel	La source	Taper	ppm	mg/m3	Notation
----------	-----------	-------	-----	-------	----------

## Fiche de données de sécurité

Brouillard d'huile minérale	ACGIH	TWA [Brume]		5mg/m3	
	ACGIH	STEL [Brume]		10 mg/m3	
	ACGIH	TWA [fraction inhalable.]		5mg/m3	

**Contrôles d'exposition**

: Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielles. Sélectionner les contrôles en fonction d'une évaluation des risques des circonstances locales.

Les mesures appropriées comprennent : Une ventilation adéquate pour contrôler les concentrations en suspension dans l'air. Lorsque le matériau est chauffé, pulvérisé ou formé par brouillard, il existe un plus grand potentiel de génération de concentrations en suspension dans l'air.

## Normes nationales

: L'équipement de protection individuelle (EPI) doit

recommandées pour l' **équipement de protection individuelle** . Renseignez-vous auprès des fournisseurs d'EPI.

**Protection respiratoire** : Aucune protection respiratoire n'est habituellement requise dans des conditions normales d'utilisation. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter de respirer le produit. Si les contrôles techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau suffisant pour protéger la santé des travailleurs, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions d'utilisation spécifiques et conforme à la législation en vigueur.

Vérifiez auprès des fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Lorsque les respirateurs filtrants conviennent, sélectionnez une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques/particulaires combinés [point d'ébullition > 65 °C (149 °F)] conforme à la norme EN14387.

**Protection des mains**

: En cas de contact des mains avec le produit, l'utilisation de des gants homologués selon les normes pertinentes (par exemple Europe : EN374, US : F739) fabriqués à partir des matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. L'adéquation et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, par exemple la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Demandez toujours conseil aux fournisseurs de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'hygiène personnelle est un élément clé d'un soin des mains efficace. Les gants ne doivent être portés que sur des mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être soigneusement lavées et séchées.

L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

**Protection des yeux**

: Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial complet si des éclaboussures sont susceptibles de se produire. Approuvé selon la norme européenne EN166.

**Vêtements de protection**

: La protection de la peau n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Il est recommandé de porter des gants résistants aux produits chimiques.

**Méthodes de surveillance**

: Surveillance de la concentration de substances dans la respiration zone des travailleurs ou sur le lieu de travail général peut être tenu de confirmer la conformité à une LEP et l'adéquation des contrôles d'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également être appropriée.

**Exposition environnementale** : Minimiser le rejet dans l'environnement. Un environnement

**Fiche de données de sécurité**

**Contrôles** : une évaluation doit être faite pour assurer la conformité avec la législation environnementale locale.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Apparence : Ambre. Liquide à température ambiante.  
 Odeur : Hydrocarbure léger.  
 pH : N'est pas applicable.  
 Point d'ébullition initial et Plage d'ébullition : > 280 °C / 536 °F valeur(s) estimée(s)  
 Point d'écoulement : Typique -42 °C / -44 °F  
 point de rupture : Typique 170 °C / 338 °F (COC)  
 Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion : Typique 1 - 10 %(V) (basé sur l'huile minérale)  
 La température d'auto-inflammation : > 320 °C / 608 °F : < 0,5  
 Pression de vapeur Pa à 20 °C / 68 °F (valeur(s) estimée(s))  
 Densité : Typique 872 kg/m3 à 15 °C / 59 °F  
 Solubilité dans l'eau : Négligeable.  
 Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) : > 6 (sur la base d'informations sur des produits similaires)  
 Viscosité cinématique : Typique 15 mm2/s à 40 °C / 104 °F  
 Densité de vapeur (air=1) : > 1 (valeur(s) estimée(s))  
 Taux d'évaporation (nBuAc=1) : Données non disponibles

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**La stabilité** : stable.  
**Conditions à éviter** : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.  
**Matériaux à éviter** : Agents oxydants forts.  
**Dangereux** : Des produits de décomposition dangereux ne devraient pas se former pendant le stockage normal.  
**Produits de décomposition**

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Base d'évaluation** : Les informations fournies sont basées sur les données des composants et la toxicologie de produits similaires.  
**Toxicité orale aiguë** : Estimé faiblement toxique : LD50 > 5000 mg/kg , Rat  
 L'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonite chimique qui peut être mortelle.  
**Toxicité cutanée aiguë** : Estimé faiblement toxique : LD50 > 5000 mg/kg , Lapin  
**Toxicité aiguë par inhalation** : N'est pas considéré comme un danger par inhalation dans des conditions normales conditions d'utilisation.  
**Irritation de la peau** : Devrait être légèrement irritant. Peau prolongée ou répétée un contact sans nettoyage adéquat peut obstruer les pores de la peau, entraînant des troubles tels que l'acné/la folliculite.  
**Irritation de l'oeil** : Devrait être légèrement irritant.  
**Irritation respiratoire** : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation.  
**Sensibilisation** : N'est pas censé être un sensibilisant cutané.  
**Toxicité à doses répétées** : Ne devrait pas être un danger.  
**Mutagénicité** : N'est pas considéré comme un danger mutagène.  
**Cancérogénicité** : Le produit contient des huiles minérales de types qui se sont avérés non

**Fiche de données de sécurité**

cancérogène dans les études de peinture sur la peau des animaux. Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). D'autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérogènes.

<b>Reproduction et Toxicité pour le développement Informations Complémentaires</b>	: Ne devrait pas être un danger.  : Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui accumulés pendant l'utilisation. La concentration de ces impuretés dépendra de l'utilisation et elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de leur élimination. TOUTES les huiles usagées doivent être manipulées avec précaution et le contact avec la peau doit être évité dans la mesure du possible. L'injection à haute pression de produit dans la peau peut entraîner une nécrose locale si le produit n'est pas enlevé chirurgicalement.
--	---

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et de l'écotoxicologie de produits similaires.

<b>Toxicité aiguë</b>	: Mélange peu soluble. Peut causer un encrassement physique des organismes aquatiques. Estimé pratiquement non toxique : LL/EL/IL50 > 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/EL50 exprimé comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer l'extrait aqueux d'essai). L'huile minérale ne devrait pas causer d'effets chroniques sur les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.
<b>Mobilité</b>	: Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il s'adsorbera aux particules du sol et ne sera pas mobile.
<b>Persistance/dégradabilité</b>	: Estimé comme n'étant pas facilement biodégradable. On s'attend à ce que les principaux constituants soient intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
<b>Bioaccumulation</b>	: Contient des composants avec un potentiel de bioaccumulation.
<b>Autres effets indésirables</b>	: Le produit est un mélange de composants non volatils, qui ne devraient pas être rejetés dans l'air en quantités significatives. On ne s'attend pas à ce qu'il ait un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, un potentiel de création photochimique d'ozone ou un potentiel de réchauffement planétaire.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>Élimination du matériel</b>	: Récupérer ou recycler si possible. Il est de la responsabilité du générateur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau généré afin de déterminer la classification appropriée des déchets et les méthodes d'élimination conformément aux réglementations applicables. Ne pas jeter dans l'environnement, dans les égouts ou dans les cours d'eau.
<b>Élimination des conteneurs</b>	: Éliminer conformément à la réglementation en vigueur, de préférence à un collecteur ou à un entrepreneur agréé. La compétence du collecteur ou de l'entrepreneur doit être établie au préalable.
<b>Législation locale</b>	: L'élimination doit être conforme aux réglementations régionales,

**Fiche de données de sécurité**

lois et réglementations nationales et locales.

Code européen d'élimination des déchets (EWC) : 13 01 10 huiles hydrauliques non chlorées à base minérale. La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

Les déchets du produit sont classés comme déchets dangereux. Son élimination est réglementée par D.Lgs. 152/2006 et modifications suivantes.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

Ce matériau n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation ADR.

DÉBARASSER

Ce matériau n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation RID.

**ADNR**

Ce matériau n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation ADNR.

**IMDG**

Ce matériau n'est pas classé comme dangereux selon les réglementations IMDG.

**IATA (des variations de pays peuvent s'appliquer)**

Ce matériau n'est pas classé comme dangereux selon les réglementations IATA.

---

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Les informations réglementaires ne se veulent pas exhaustives. D'autres réglementations peuvent s'appliquer à ce matériau.

Classement CE : Non classé comme dangereux selon les critères CE.

Symboles CE : Aucun symbole de danger requis : Non

Phrases de risque CE classé.

Phrases de sécurité CE : Non classés.

**État de l'inventaire des produits chimiques**

EINECS : Tous les composants répertoriés ou exempts de polymères.

TSCA : Tous les composants répertoriés.

les autres informations : Classification, emballage et étiquetage des produits dangereux substances (D.Lgs.52/1997 et modifications ultérieures).  
Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses (D.Lgs.65/2003).  
Sauvegarde de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail (D.Lgs.81/2008 et modifications ultérieures).



**Fiche de données de sécurité**

Huiles usagées (D.Lgs.95/1992 et modifications successives).

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Phrase(s) R

Non classés.

**Numéro de version de la fiche signalétique** : 1.0

**Date d'entrée en vigueur de la fiche signalétique** : 11.01.2011

**Révisions de la fiche signalétique** : Une barre verticale (|) dans la marge de gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

**Réglementation FDS** : Règlement 1907/2006/CE

**Distribution de fiches signalétiques** : Les informations contenues dans ce document doivent être mises à la disposition de tous ceux qui peuvent manipuler le produit.

**Avertissement** : Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement dans le cadre des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.